



**Bruxelles, le 4 décembre 2015
(OR. fr)**

14906/15

MA 6

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents (2^e partie)/Conseil
en date du: 9 décembre 2015

Objet: **Relations avec le Maroc**
- Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la treizième session du Conseil d'association (Bruxelles, 14 décembre 2015)

1. En vue de la treizième session du Conseil d'association UE-Maroc, le 14 décembre 2015, le Groupe "Mashrek/Maghreb" a finalisé le projet de déclaration de l'Union européenne tel que repris à l'annexe I de la présente note, ainsi que le projet d'ordre du jour repris à l'annexe II.
2. Sous réserve de confirmation par le COREPER, le Conseil est invité, sous la rubrique des points "A" et lors de sa prochaine session, à approuver le projet de déclaration de l'UE et le projet d'ordre du jour tels qu'ils figurent dans les annexes I et II à la présente note.

**TREIZIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC
(Bruxelles, le 14 décembre 2015)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) se félicite de la tenue de la treizième session du Conseil d'association, vingt ans après l'adoption de l'Accord d'Association UE-Maroc. Le partenariat avec le Maroc a une valeur fondamentale pour l'UE, qui est déterminée à s'engager sur le long terme et à appuyer le choix stratégique du Maroc d'ancrer ses réformes et sa modernisation à l'UE.
2. La revue de la politique européenne de voisinage, sur laquelle une Communication conjointe a été adoptée le 18 novembre dernier et pour laquelle le Maroc a eu une participation active, est l'occasion de donner un nouvel élan à ce partenariat. Celle-ci a en effet pour objectif de renforcer nos relations avec tous nos partenaires du voisinage selon les principes de différenciation et de plus grande appropriation mutuelle, en s'appuyant sur les aspirations de chaque pays quant à la nature de son partenariat avec l'UE et de l'orientation à lui donner. L'UE se félicite de la participation positive et constructive du Maroc à l'exercice de consultation préalable à l'adoption de la nouvelle politique européenne de voisinage et prend bonne note de ses propositions dans le cadre des quatre espaces proposés (sécurité commune, économique, valeurs partagées, connaissances partagées) dont elle est prête à discuter.
3. La révision de la PEV établit le cadre propice pour renforcer notre coopération à tous les niveaux, politique (réformes démocratiques notamment de la justice, bonne gouvernance et redevabilité), global (sécurité et lutte contre le terrorisme, migration) économique (développement socioéconomique inclusif et durable, ouverture des marchés, perspectives d'emploi et d'intégration sociale) ainsi que sectoriel (formation, recherche, développement, innovation et d'autres). Celle-ci se fera sur la base de nos valeurs communes que sont la démocratie, l'état de droit et le respect des libertés fondamentales.

4. Sur ces bases et en conformité avec la Communication conjointe du 18 novembre 2015 de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et de la politique de sécurité et de la Commission européenne relative au réexamen de la politique européenne de voisinage, L'UE propose d'entamer avec le Maroc en 2016 des consultations approfondies sur la nature et l'orientation futures du partenariat et sa transposition en termes d'assistance. Celles-ci devront être conduites dans une optique d'appropriation renforcée des deux parties sur des intérêts partagés communément définis.
5. Tout au long de l'année écoulée, des visites de haut-niveau ont permis de renforcer le dialogue politique et stratégique entre l'UE et le Maroc. Ainsi les Commissaires à la Politique Européenne de Voisinage et aux négociations d'élargissement Hahn (décembre 2014), à l'environnement, affaires maritimes et pêche Vella (18 février 2015), à la migration, affaires intérieures et citoyenneté Avramopoulos (16-17 avril 2015), à l'action pour le climat et l'énergie Canete (6-7 mai et 11-13 octobre 2015) ainsi que la Haute Représentante Federica Mogherini (20-21 juillet 2015) ont visité Rabat pour s'entretenir avec leurs homologues marocains. Ces visites démontrent la vitalité de notre relation bilatérale qui se développe dans plusieurs domaines. La Commission Parlementaire mixte s'est également tenue le 10 juin 2015.
6. Les deux parties se sont efforcées de maintenir leur dialogue sur les dossiers prioritaires. L'UE souligne en particulier la nécessité de relancer les négociations de l'ALECA et des accords de facilitation d'octroi de visas et de réadmission du Partenariat de Mobilité, mais aussi de poursuivre la réflexion en matière de sécurité, de migration et de réformes démocratiques dans le cadre de la révision de la Politique Européenne de Voisinage.
7. L'UE souhaite aborder les multiples volets de ce partenariat par des relations renforcées avec les autorités, mais aussi par un dialogue continu avec le secteur associatif, la société civile marocaine et les partenaires sociaux afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle dans les décisions essentielles pour l'avenir du pays, ainsi que pour la consolidation de l'Etat de Droit et de la démocratie. Dans ce sens, l'UE confirme son intérêt à la mise en place, dans le cadre de l'organisation des sous-comités, du dialogue tripartite entre autorités, acteurs de la société civile et représentants de l'UE, comme communément agréé lors du dernier Comité d'Association UE-Maroc en février 2015. L'UE réitère également ses encouragements aux autorités marocaines de renforcer leur coopération avec la société civile ainsi que pour la mise en place d'un processus de réforme inclusif.

8. Le Maroc a poursuivi son processus de réforme en 2015. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Constitution et le processus de réforme démocratique, à cette date, dix lois organiques sur les dix-neuf initialement prévues ont été adoptées. L'UE encourage le Maroc à accélérer la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, en renforçant le rythme d'adoption de l'ensemble des lois organiques prévues et en instaurant les structures et mécanismes y afférents.
9. Des progrès importants ont été enregistrés avec l'adoption, juste avant les élections locales et régionales de septembre 2015, des lois organiques sur la régionalisation avancée. L'UE est prête à assister le Maroc dans les réformes de la gouvernance locale et à faciliter les dialogues et la mise en œuvre des réformes sociales et économiques, y compris au niveau local.
10. Depuis 2011, l'UE a fait de l'accompagnement du processus électoral l'une de ses priorités. Dans ce contexte, elle a envoyé à Rabat en 2015, suite à la demande du CNDH (Conseil National des Droits de l'Homme, instance nationale en charge du suivi des élections), une mission d'expertise électorale (MEE) qui a établi des recommandations suite aux élections locales et régionales. L'UE reste engagée à fournir son appui et assistance technique à la mise en œuvre de ces recommandations, notamment en vue de l'organisation des prochaines élections législatives, prévues à l'automne 2016.
11. D'autres réformes prévues par la Constitution sont en cours d'élaboration, notamment la réforme de la justice. L'UE soutient ce processus aussi à travers son assistance financière (programme d'appui budgétaire de 75 M €). L'UE encourage en particulier le Maroc à adopter une approche inclusive pour la révision du code pénal, de manière cohérente avec les autres réformes législatives en cours en ligne avec ses engagements et standards internationaux ainsi qu'à adopter les lois organiques relatives au statut des magistrats et au Conseil Supérieur du pouvoir judiciaire qui permettront de garantir l'indépendance des juges.
12. Les grands axes de l'action du gouvernement en matière de corruption passent à travers la préparation d'une stratégie nationale, globale et intégrée et la mise en place de l'Instance Nationale de Prévention et Lutte contre la Corruption. L'UE réaffirme l'importance d'une stratégie nationale qui sera la base pour la préparation des stratégies sectorielles.

13. En ce qui concerne le respect des droits de l'Homme et libertés fondamentales, l'UE salue les efforts mis en place par le Maroc et notamment l'approbation par la Chambre des représentants de l'adhésion au premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UE salue également le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sur l'état de l'égalité et de la parité et encourage le Maroc à y apporter un suivi adéquat.
14. Au cours de l'année 2015, un ralentissement relatif du processus de réformes en matière des droits de l'Homme et libertés fondamentales a été remarqué. L'UE se tient prête à poursuivre son soutien et encourage les autorités marocaines à renforcer leurs efforts en particulier sur l'égalité des genres et contre toute forme de violence sur base de l'orientation sexuelle (en particulier le projet de loi sur l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination (APALD) et le projet de loi pour la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes), les libertés d'association, de rassemblement et d'expression (notamment la réforme du code de la presse, en lien avec la réforme du code pénal) dans le respect des principes fondamentaux de la Constitution et des engagements internationaux du Maroc.
15. Suite à la ratification de l'OPCAT en novembre 2014, l'UE est prête à soutenir les efforts du gouvernement marocain pour la mise en place d'un mécanisme de suivi national dès que possible.
16. Le Maroc n'a pas encore ratifié le Statut de Rome, ce sujet, fait tous les ans, l'objet de discussions au sein du Sous-comité droits de l'Homme, gouvernance et démocratie.
17. L'UE salue le débat public au sein de la société marocaine sur l'abolition de la peine de mort. Le projet de code pénal révisé prévoirait de restreindre les cas d'application de la peine de mort tout en confirmant le principe du recours à la peine capitale. L'UE prône l'abolition de la peine capitale partout dans le monde et dans toutes circonstances, forte de sa conviction que cette peine irréparable n'est en rien dissuasive et représente une négation inacceptable de la dignité et intégrité de l'être humain. L'UE invite le Maroc à adhérer au protocole n°2 du Pacte international sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

18. L'UE salue l'approfondissement de la coopération du Maroc avec le Conseil de l'Europe dans de nombreux domaines. L'UE encourage le Maroc à continuer de profiter pleinement des instruments du Conseil de l'Europe et de son cadre normatif (conventions), à renforcer la coopération parlementaire et le respect des obligations liées au Statut de partenaire pour la démocratie et se félicite de l'adoption en février 2015 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de nouvelles priorités de partenariat (pour le dialogue politique et la coopération financière) avec le Maroc pour la période 2015-2017.
19. L'UE se félicite du rôle actif que le Royaume du Maroc joue au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'UE apprécie le rôle important du Maroc quant au mécanisme d'examen périodique universel (EPU) et salue son rôle positif au débat sur l'intolérance religieuse ainsi que son appui au 'Plan d'Action de Rabat'. Le Maroc a pris l'engagement de poursuivre son dialogue avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.
20. Nous félicitons le Maroc pour la Présidence de la troisième Commission de l'Assemblée Générale. Une meilleure coopération avec le Maroc dans les enceintes multilatérales pourrait devenir une situation gagnant-gagnant pour les relations UE-Maroc et renforcer le sentiment d'un véritable partenariat au niveau international. L'UE se félicite du dialogue et soutien du Maroc et souhaite renforcer la coopération sur des dossiers pays et thématiques (en particulier sur la liberté de religions et le droit des enfants). L'UE rappelle son soutien à l'Initiative de Médiation dans la Méditerranée (Initiative Med-Med), co-sponsorisée par le Maroc et l'Espagne, qui met en œuvre la résolution 68/303 (2014) de l'AGNU, sur la coopération avec les organismes régionaux et sous régionaux pour la promotion de la médiation comme outil de prévention et de gestion de crises.
21. Une coopération technique et financière dynamique au cours de l'année 2015 a permis de concrétiser des avancées importantes dans différents secteurs-clés identifiés par le Plan d'Action pour la mise en œuvre du Statut Avancé. En octobre dernier, la Commission européenne a adopté des paquets de mesures portant sur un total de 180.5 M€ au titre des budgets 2015 et 2016 de l'IEV en vue d'appuyer: la réforme du système pénitentiaire; la compétitivité et la croissance ainsi que la formation professionnelle. D'autre part, sous les fonds 'Umbrella' 2015, 30 M€ ont été alloués à des contributions additionnelles pour les programmes de réforme du système judiciaire et de la santé adoptés en 2014 et pour appuyer des actions dans les domaines de la gouvernance publique, ainsi qu'en faveur de l'Université euro-méditerranéenne de Fès.

22. L'UE se félicite de l'adoption en 2015 de la nouvelle loi organique des finances qui permettra au Maroc d'améliorer la transparence de la gestion ainsi que l'impact de ses politiques publiques. L'UE a contribué à son élaboration (programme Hakama) et à sa mise en œuvre.
23. Sur le plan économique, le Maroc reste solide et relativement épargné des effets négatifs de la crise économique et financière globale ainsi que de la crise politique dans la région, grâce entre autre à une gestion prudente des finances publiques et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de réformes structurelles. Cependant, le Maroc reste exposé à des défis aussi bien intérieurs (faiblesse du marché de travail, régime de retraites, disparités régionales) qu'extérieurs, même si la réforme réussie des subventions des carburants a diminué la vulnérabilité budgétaire et externe du Maroc. Le secteur financier est stable mais l'expansion transfrontalière du secteur bancaire nécessite une supervision soutenue. Plusieurs réformes structurelles difficiles restent à faire: le Maroc sera appelé à fournir des efforts supplémentaires pour réformer le système de retraites, adapter le système d'éducation, dynamiser les réformes du système de formation professionnelle afin qu'il corresponde mieux aux besoins du marché de travail, ainsi que pour attirer les investissements étrangers.
24. Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'UE ont continué à augmenter en 2015 au bénéfice des deux parties et l'UE reste, de loin, le principal partenaire économique du Maroc. L'UE souligne l'importance de maintenir le commerce ouvert entre les deux parties et d'éviter d'introduire de nouvelles mesures qui puissent entraver le commerce et l'investissement. Concernant la négociation d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) dont la quatrième session de négociation a eu lieu en avril 2014, l'UE encourage le Maroc à finaliser sa position de négociation suite aux résultats des études, afin de pouvoir reprendre les négociations dès que possible. L'UE souligne que les deux parties doivent rester engagées à conclure un ALECA qui prenne en considération les intérêts et priorités mutuelles dans les meilleurs délais. L'ALECA visera à faciliter une intégration progressive du Maroc au marché intérieur européen. Il s'étendra bien au-delà du champ d'application de l'Accord d'Association existant en incluant par exemple le commerce des services, les marchés publics, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, la protection des investissements et l'intégration progressive de l'économie marocaine dans le marché unique de l'UE, dans des domaines comme les normes industrielles et techniques ou les mesures sanitaires et phytosanitaires.

L'UE souhaite que le Maroc puisse, avec l'appui de l'UE, élaborer un Plan national de convergence réglementaire qui orientera ce processus de manière stratégique et qui, ensemble avec l'ALECA, donnera un élan plus fort aux réformes. Par ailleurs l'UE encourage le Maroc à avancer dans la préparation des négociations d'un accord de conformité et d'acceptation des produits industriels (ACAA).

25. Sur le plan bilatéral, l'UE prend note des effets de l'accord concernant les produits agricoles, produits transformés et de la pêche en matière d'échanges commerciaux. Les flux poursuivent une dynamique positive, avec une augmentation des échanges pour les produits les plus significatifs des deux parties. Par ailleurs, l'UE se félicite de l'accord parvenu en janvier 2015 concernant la reconnaissance et protection mutuelle des indications géographiques et souhaite que les dispositions nécessaires soient prises pour son entrée en vigueur.
26. L'Union européenne se réjouit de la tenue et des résultats de la deuxième Commission mixte du protocole à l'accord de partenariat de pêche les 14, 15 et 16 octobre 2015, qui démontrent la bonne mise en œuvre du protocole et en particulier de son volet d'appui au secteur.
27. Sur le plan socio-économique, les défis restent nombreux. Des réformes importantes restent à entreprendre pour stimuler la création d'emplois et pour créer un marché du travail inclusif qui puisse accorder des perspectives et opportunités à toute la population. Le marché du travail est caractérisé par un taux d'activité très bas (48%). Les femmes en particulier restent exclues du marché du travail (taux d'activité de seulement 25.2%) et l'activité féminine enregistre une baisse continue (de 28,1% en 2000 à 25,1% en 2013). Le taux de chômage est de 9.9%. Le chômage demeure élevé parmi les diplômés surtout parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur. Le taux de chômage des jeunes (15-34 ans) est de 20.1%. Un problème majeur est le taux élevé du travail informel, peu ou non protégé et de très basse productivité. Il est important de soutenir le dialogue social tripartite et bipartite et de renforcer la capacité des partenaires sociaux (les organisations patronales et les syndicats) et de travailler sur une meilleure adéquation de l'offre et la demande via les systèmes éducatifs et de formation professionnelle.

28. L'UE note que le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales a annoncé le lancement, en concertation avec le Bureau International du Travail, d'une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi qui devrait être bientôt finalisée. L'UE encourage son adoption rapide. Cette stratégie devrait compléter les initiatives en cours en matière de formation professionnelle, dont la Nouvelle Stratégie Nationale, adoptée récemment. L'UE salue ce dernier résultat important et encourage sa mise en œuvre. L'UE a prévu en particulier de donner son soutien au processus de mise en œuvre à travers un nouveau programme en préparation (45 M€ sur budget 2015, complétés par 15 M€ sur budget 2016). Un élément important de cet appui sera d'assurer une meilleure coordination des acteurs du système de la formation professionnelle.
29. En matière de protection sociale, le Maroc a continué en 2015 à déployer des efforts importants pour améliorer l'accès et la qualité des services sociaux ainsi que pour développer des mécanismes de protection. L'UE soutient, aussi à travers sa coopération, ces efforts, en particulier l'extension du système de couverture médicale. L'UE reste prête à coopérer avec le Maroc pour la formulation d'une stratégie nationale unique pour la protection sociale et à lancer, en ce sens, une première mission d'identification.
30. L'UE soutient les efforts du Maroc en matière d'analphabétisme et réforme du système d'éducation à travers des programmes importants (programme d'appui à la stratégie nationale d'alphabétisation, 35 M € et le programme Education II doté d'une enveloppe de 91,9 M €). Le Maroc souffre d'un problème important d'analphabétisme (l'Agence Nationale de la Lutte contre l'analphabétisme a publié en rapport en 2015 qui indique que environs 10 million de Marocains, soit près d'un tiers de la population du Royaume sont toujours analphabètes).
31. L'UE se réjouit de la participation active du Maroc au programme Erasmus+ qui soutient la coopération entre les universités marocaines et européennes et la mobilité des étudiants, des enseignants et des jeunes.

32. L'UE salue les développements en matière d'environnement du Maroc, notamment dans le domaine de gestion des déchets et concernant la nouvelle Stratégie nationale sur l'évaluation (études d'impact) adoptée par le Gouvernement en 2014. L'UE prend note des développements en matière de gestion de l'eau et encourage le Maroc à adopter le Plan national de l'eau. Dans ce même domaine l'UE se félicite de l'adoption au mois d'avril dans le cadre du dialogue 5+5 d'une stratégie commune de l'eau en Méditerranée occidentale ainsi que de la participation du Maroc. L'UE salue également la coopération avec le Maroc en matière d'environnement au niveau bilatéral ainsi qu'au niveau régional. Nous invitons le Maroc à continuer sa participation à l'Initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée et à participer aux nouveaux programmes régionaux sur l'environnement.
33. En ce qui concerne le changement climatique, l'UE félicite le Maroc, pour avoir soumis sa contribution nationale à l'Accord de Paris sur le climat ainsi que pour son rôle de précurseur en Afrique. La mise en œuvre de cette stratégie globale, avec notamment un objectif quantifiable d'atténuation, représente un défi important. L'UE se tient prête à soutenir les efforts du Maroc, qu'elle invite à soumettre des propositions en vue de bénéficier des possibilités existantes de soutien à la transformation vers une économie résiliente et à basses émissions de carbone. La nouvelle Politique Européenne de Voisinage sera un instrument important en ce sens. Le Maroc a également joué un rôle important en vue de la COP 21 de Paris avec la tenue du Forum des INDC à Rabat en octobre 2015, et assurera la présidence de la COP 22. L'UE réaffirme son soutien au Maroc en vue de cette échéance et contribuera au financement de cet événement.
34. L'UE rappelle qu'une politique visant la sécurité, la soutenabilité et la compétitivité de l'offre d'énergie est un élément crucial du partenariat UE-Maroc. L'UE félicite le Maroc pour sa politique dans ce domaine, qui fait l'objet d'un appui technique et financier important, notamment dans le développement des énergies renouvelables, où le Maroc bénéficie d'un grand avantage en termes de ressources naturelles. A cet égard, l'UE salue l'entrée en fonction de la centrale thermo-solaire Noor I, qui représente un cas exemplaire de bonne politique et de bonne coopération UE-Maroc. L'UE souligne également l'importance de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie, qui se développe dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée à travers les plateformes de dialogue et coopération sur le gaz, l'intégration régionale des marchés électriques et les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'UE remercie le Maroc pour l'appui donné à la mise en place de ces plateformes et l'invite à continuer et rehausser son engagement dans ce chantier de coopération majeure.

35. L'UE félicite le Maroc pour la définition et la mise en place de la nouvelle stratégie nationale d'immigration et d'asile qui poursuit des objectifs clairs et prévoit des actions concrètes, notamment en matière d'intégration des migrants réguliers et de reconnaissance du statut de réfugié. Elle se félicite du rôle constructif du Maroc dans le cadre du Processus de Rabat, ainsi que dans la préparation du Sommet de la Valette tenu les 12 et 13 novembre 2015. Elle encourage le Maroc à finaliser son arsenal juridique en adoptant les projets de loi sur la lutte contre la traite, sur l'asile et sur l'immigration. Des défis majeurs restent à surmonter pour réussir cette politique, notamment le respect des droits des migrants irréguliers lors des arrestations et des expulsions ainsi que l'intégration des migrants réguliers qui nécessite une prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques et l'implication de toutes les composantes de la société y compris les associations de migrants. L'UE va soutenir cette politique de façon très substantielle y compris au travers de son assistance sous ses différentes modalités (appui budgétaire, fonds fiduciaire) car le Maroc est le premier pays d'Afrique du Nord à promouvoir une véritable politique d'immigration (y compris en prévoyant la création d'un Office pour les réfugiés, la mise en place d'un système de lutte contre la traite des personnes). L'UE note que le Maroc prend ses responsabilités comme pays d'accueil, et non plus seulement d'origine ou de transit. Dans le cadre du Partenariat de mobilité UE-Maroc, l'UE, les 9 Etats membres participants et les agences spécialisées de l'UE continuent à mener toute une série d'actions en lien avec les différents axes de ce partenariat. L'UE souhaite que les engagements réciproques pris par les deux parties concernant les accords de facilitation d'octroi de visas et de réadmission aboutissent rapidement dans l'intérêt mutuel, et que le Maroc lui communique aussitôt que possible des nouvelles propositions de dates pour le prochain tour de négociation des deux accords.

36. Devant l'ampleur des risques liés au terrorisme et qui appellent une réponse internationale coordonnée, l'UE souhaite intensifier sa coopération avec le Maroc, comme avec d'autres partenaires clés de la région, à travers un dialogue politique spécifique, et l'identification de projets concrets permettant de lutter contre le terrorisme et ses causes profondes, notamment le phénomène des combattants terroristes étrangers et la radicalisation, dans le respect de l'état de droit et des libertés individuelles fondamentales. A cet effet la visite du Secrétaire Général adjoint Pedro Serrano et du Coordinateur Anti-Terrorisme de l'UE, Gilles de Kerchove est prévue pour le début de l'année 2016, afin d'identifier dans un premier temps des pistes possibles de coopération.
37. L'UE félicite le Maroc pour son rôle comme participant actif du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et en tant que co-président avec les Pays-Bas du groupe de travail sur les combattants étrangers et également futur co-président du Forum Global CT au printemps 2016 avec les Pays Bas.
38. En rappelant les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1822 (2008), l'UE réitère sa condamnation ferme et sans équivoque de toutes les formes et manifestations de terrorisme, spécialement après les récentes attaques en France, au Liban, en Turquie, en Egypte, au Mali et en Tunisie, quelles qu'en soient l'origine, la cause ou les motifs invoqués. L'UE reste préoccupée par la situation en Syrie et en Irak. Elle souligne son soutien fort aux résolutions 2178, 2170 (2014) et 2249 (2015) sur ISIL et le phénomène des combattants étrangers et l'importance de la résolution 2133 (2014) sur les enlèvements contre rançon.
39. L'UE considère que l'Afrique du Nord représente une zone prioritaire dans la lutte contre le terrorisme, compte tenu des Conclusions du Conseil des Affaires Étrangères du 9 Février. Les attentats de Paris ne font que nous rappeler l'importance de rester unis dans notre lutte contre le terrorisme. L'UE salue les efforts du Maroc en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Elle estime qu'une coopération peut être développée avec le Maroc dans ce domaine, en particulier sur la question des combattants étrangers en Afrique du Nord et en Europe. Dans le cadre des discussions au sein de l'UE pour des actions intégrées d'assistance technique en matière de sécurité et de développement, elle apprécie la coopération entre le Maroc et les pays de la région sahélo-saharienne et espère que cela va se développer afin de lutter plus efficacement contre les réseaux terroristes. La matière de la communication stratégique mériterait d'être abordée ensemble.

40. L'UE promeut une approche de lutte contre le terrorisme basée sur la justice pénale, respectueuse des droits de l'homme et de l'Etat de droit avec une approche fondée sur des preuves. L'UE salue le progrès réalisé par le Maroc par la ratification de la convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment et au financement du terrorisme et salue la participation du Maroc dans des programmes régionaux de l'UE ainsi qu'aux réunions régulières sur les combattants terroristes étrangers entre l'UE et les partenaires Méditerranéens, dont la troisième s'est tenue à Bagdad en octobre 2015. Suite à la visite de représentants d'Europol fin novembre à Rabat, nous nous félicitons de tout progrès quant à un possible accord entre le Maroc et Europol pour renforcer la coopération. L'UE salue aussi l'organisation conjointe avec l'Espagne et l'OIEA (organisation internationale de l'énergie atomique) de l'exercice de transport maritime de substances radioactives «Gate to Africa».
41. L'UE se félicite du bon déroulement des négociations en vue de la signature d'un Accord cadre de participation aux opérations militaires et missions civiles de la Politique de Sécurité et de Défense Commune avec le Royaume du Maroc. Elle se félicite de la volonté du Maroc de rappeler son attachement au développement de cette politique, dans la continuité de sa participation substantielle à l'opération EUFOR Althéa en 2007, et réitère son souhait de voir cette expérience de coopération renouvelée par l'accueil de contributions du Maroc dans d'autres opérations en cours ou à venir. La signature de cet Accord Cadre de Partenariat permettra à l'UE et au Royaume du Maroc de formaliser les dispositions de coordination administratives et opérationnelles et d'entretenir une relation privilégiée pour progresser dans la coopération et la compréhension mutuelle. L'UE espère que la signature pourra avoir lieu dans les plus brefs délais en s'appuyant sur l'excellente dynamique des négociations.
42. Le Royaume du Maroc a exprimé son intérêt à un Accord de Sécurité de l'Information (pour pouvoir échanger les informations classifiées avec l'UE) dans une lettre signée par le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération le 22 octobre 2014. L'UE souhaiterait travailler de façon étroite avec le Maroc dans le domaine de la sécurité dans le contexte d'une instabilité grandissante dans la région, et pour faire front aux menaces sérieuses de l'extrémisme. A ce titre, la Haute- Représentante a demandé au Conseil de lui accorder un mandat pour négocier un tel Accord, et sa réponse est attendue dans les semaines qui viennent.

43. L'UE rappelle son attachement au règlement du conflit du Sahara occidental. L'UE soutient pleinement les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU) et de son Envoyé Personnel Christopher Ross pour aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), y compris les résolutions 2152 (2014) et 2218 (2015). Elle encourage par ailleurs toutes les parties à continuer à travailler avec l'Envoyé Personnel du SGNU en vue de progresser dans la recherche d'une telle solution, en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis. Elle exprime le vœu que les efforts en direction d'une meilleure intégration maghrébine contribueront à des avancées dans ce domaine. L'UE exprime par ailleurs son attachement au respect des droits de l'Homme et rappelle les obligations qui incombent à chaque partie. Dans ce contexte, elle se félicite du renforcement et de la constitutionnalisation du rôle du CNDH en matière de surveillance et de défense des droits de l'Homme, y compris au Sahara occidental à travers ses commissions à Laayoune et Dakhla. L'UE encourage les parties à travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'examiner et, autant que faire se peut, de renforcer les mesures de confiance.
44. L'UE reste attachée à l'intégration maghrébine, comme indiqué dans la Communication conjointe de la Haute Représentante et de la Commission européenne, adoptée en 2012 et saluée par les conclusions du Conseil du 31 janvier 2013, et reste à la disposition des partenaires maghrébins pour encourager ce processus.
45. L'UE reste pleinement engagée en faveur d'un développement réussi de l'Union pour la Méditerranée (UpM). L'UpM donne une nouvelle impulsion à la coopération de l'UE avec les pays partenaires méditerranéens, notamment en renforçant les mécanismes de décision conjoints et en augmentant la visibilité du partenariat à travers le lancement de projets régionaux et sous régionaux. Dans ce contexte, l'UE salue l'attitude toujours positive et constructive du Maroc et son engagement à développer cette initiative conjointe ainsi que sa participation active dans la Conférence de Barcelone du 26 novembre dernier.

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LE MAROC**

Bruxelles, le 4 décembre 2015

- Le Conseil d'Association -

UE-MA 2702/15

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

du : La treizième session du Conseil d'Association UE-Maroc
en date du : 14 décembre 2015
à : Bruxelles

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du projet de procès-verbal de la douzième session du Conseil d'Association UE-Maroc (Bruxelles, le 16 décembre 2014) (doc. UE-MA 2702/15)
3. Situation politique et économique dans l'Union Européenne et au Maroc (Échange de notes écrites)
4. Etat de lieux des relations UE-Maroc
5. Perspectives pour l'avenir des relations UE-Maroc
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun¹
7. Divers

¹ Point traité en session restreinte